



Condition de soirée privée

Par **raphaeILM**, le **21/02/2008** à **16:11**

bonjour, je suis membre de la corporation des étudiants en médecine de brest , nous souhaitons organiser un gala et vendre des boissons alcoolisé ;
ne pouvant obtenir de licence IV nous souhaiterions faire basculer notre soirée en soirée privée mais nous ne connaissons pas les conditions légales précise encadrant les soirées privées;
en espérant une réponse de votre part
Raphael